



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Direction de la sécurité et des
services du cabinet
Service du cabinet et de la sécurité intérieure

Digne-les-Bains, le 19 mars 2020

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les maires

en communication à
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets
Monsieur le Président du Conseil départemental
Monsieur le Président de l'association des maires
des Alpes-de-Haute-Provence
Monsieur le Président de l'association
des maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence

OBJET : maintien des marchés alimentaires

Les arrêtés du ministre des solidarités et de la santé des 14 et 15 mars 2020 ont défini plusieurs mesures destinées à ralentir la propagation du virus covid-19, notamment la fermeture de plusieurs catégories d'établissements recevant du public.

L'arrêté du 15 mars précise que le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés peut toutefois continuer à recevoir du public.

Plusieurs maires ont déjà pris la décision d'interdire la tenue des marchés sur leur commune, ou envisagent de le faire pour favoriser le respect des restrictions de déplacement imposées par le décret du 16 mars 2020.

Je souhaite néanmoins appeler votre attention sur la nécessité de soutenir dans toute la mesure de nos moyens l'économie et tout particulièrement le tissu économique local. Les producteurs locaux, déjà privés de nombreux débouchés en raison de la fermeture des établissements de restauration, se trouveraient encore davantage pénalisés par une interdiction des marchés alimentaires.

Evidemment, il convient de promouvoir en toutes circonstances les mesures d'hygiène et de distanciation sociales, dites « barrières », définies au niveau national et de veiller à ce que l'organisation de ces marchés permette leur strict respect.

Il conviendra également de rappeler aux clients des ces marchés qu'ils doivent s'y rendre munis de leur attestation de déplacement dérogatoire.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine coopération pour une application équilibrée des mesures de santé publique et de soutien à l'économie.



Olivier JACOB



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter

Affaire suivie par : Françoise KLEIN
Tél : 04 92 36 72 06 – 06 79 72 23 65 ...
Mel : francoise.klein@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

@prefet04 – Facebook

@Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence